

« — à compter de l'année 2003 et jusqu'au déboursement de la totalité de la subvention, maintenir un minimum de 1312 emplois permanents ;

— à compter de l'année 2005, la partie annuelle de la subvention à déboursier sera réduite d'une somme de 12 500 \$ par emploi non maintenu par ROLLS-ROYCE CANADA LIMITÉE par rapport à 1312 jusqu'à concurrence de 2 500 000 \$, tout en tenant compte d'un crédit d'emplois égal à 25 % du nombre d'emplois excédant 1312 pour l'année précédente ; ».

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
ANDRÉ DICAIRE

44132

Gouvernement du Québec

### **Décret 337-2005, 13 avril 2005**

CONCERNANT la requête de la Société Hydro-Québec, relativement à l'approbation des plans et devis de la phase 1 du projet de construction des ouvrages de retenue de l'aménagement hydroélectrique de la Péribonka situé sur la rivière Péribonka, dans les territoires non organisés de Chute-des-Passes et de Mont-Valin, dans les municipalités régionales de comté de Maria-Chapdelaine et du Fjord-du-Saguenay

ATTENDU QUE la requérante, la Société Hydro-Québec, soumet pour approbation des plans et devis de la phase 1 du projet de construction des ouvrages de retenue de l'aménagement hydroélectrique de la Péribonka situé sur la rivière Péribonka, dans les territoires non organisés de Chute-des-Passes et de Mont-Valin, dans les municipalités régionales de comté de Maria-Chapdelaine et du Fjord-du-Saguenay ;

ATTENDU QUE le barrage et l'évacuateur de crue sont situés dans le cadastre du bassin de la rivière Péribonka, dans les circonscriptions foncières de Lac Saint-Jean-Ouest et de Chicoutimi ;

ATTENDU QU'il s'agit d'ouvrages destinés à assurer l'alimentation en eau de la future centrale hydroélectrique de la Péribonka ;

ATTENDU QUE le gouvernement a autorisé la réalisation du projet par l'adoption du décret n<sup>o</sup> 256-2004 du 24 mars 2004 en vertu des articles 31.1 et suivants de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) ;

ATTENDU QUE le gouvernement a autorisé la requérante à construire l'aménagement hydroélectrique de la Péribonka ainsi que les infrastructures et les équipements connexes et à obtenir les immeubles du domaine de l'État et droits réels requis à cette fin par l'adoption du décret n<sup>o</sup> 267-2004 du 24 mars 2004 en vertu du septième alinéa de l'article 29 de la Loi sur Hydro-Québec (L.R.Q., c. H-5) ;

ATTENDU QUE la requérante souhaite réaliser le projet en quatre phases et qu'il n'y a pas lieu de retarder l'approbation de la phase 1 qui est constituée de travaux préparatoires et d'ouvrages transitoires ;

ATTENDU QU'une autorisation de construction a été émise par le ministre de l'Environnement le 24 janvier 2005, conformément à l'article 5 de la Loi sur la sécurité des barrages (L.R.Q., c. S-3.1.01) ;

ATTENDU QUE l'approbation des plans et devis des travaux est requise en vertu des articles 56 et suivants de la Loi sur le régime des eaux (L.R.Q., c. R-13) ;

ATTENDU QUE les documents faisant l'objet de la présente demande d'approbation sont les suivants :

1. Un plan intitulé « Batardeaux, phase 1 de l'évacuateur – Géologie et localisation des investigations – Profils des lignes sismiques – Feuille 5 de 5 », portant le numéro 5144-70040-151-01-0-BS-0, signé et scellé le 6 août 2004 par M. Bernard Gagné et Mme Catherine Ouellette, ingénieurs, SNC Lavalin, Division Énergie ;

2. Un plan intitulé « Batardeaux, phase 1 de l'évacuateur – Bacs d'emprunt – Plan de localisation », portant le numéro 5144-70040-152-01-A-BS-0, signé et scellé le 6 août 2004 par MM. Bernard Gagné et Mohamed Zahra, ingénieurs, SNC Lavalin, Division Énergie ;

3. Un plan intitulé « Batardeaux, phase 1 de l'évacuateur – Dépôts C1 et C2 – Exploration – Plan », portant le numéro 5144-70040-153-01-0-BS-0, signé et scellé le 6 août 2004 par MM. Bernard Gagné et Mohamed Zahra, ingénieurs, SNC Lavalin, Division Énergie ;

4. Un plan intitulé « Batardeaux, phase 1 de l'évacuateur – Dépôt U – Exploration – Plan », portant le numéro 5144-70040-154-01-0-BS-0, signé et scellé le 6 août 2004 par MM. Bernard Gagné et Mohamed Zahra, ingénieurs, SNC Lavalin, Division Énergie ;

5. Un plan intitulé « Batardeaux, phase 1 de l'évacuateur – Dépôt A – Exploration – Plan », portant le numéro 5144-70040-155-01-0-BS-0, signé et scellé le 6 août 2004 par MM. Bernard Gagné et Mohamed Zahra, ingénieurs, SNC Lavalin, Division Énergie ;

6. Un plan intitulé «Batardeaux, phase 1 de l'évacuateur – Dépôt SA-1B – Exploration – Plan», portant le numéro 5144-70040-156-01-0-BS-0, signé et scellé le 6 août 2004 par MM. Bernard Gagné et Mohamed Zahra, ingénieurs, SNC Lavalin, Division Énergie ;

7. Un plan intitulé «Batardeaux, phase 1 de l'évacuateur – Barrage et batardeaux – Géologie et localisation des investigations – Plan», portant le numéro 5144-70040-158-01-0-BS-0, signé et scellé le 6 août 2004 par Mme Catherine Ouellette, ingénieure, SNC Lavalin, Division Énergie ;

8. Un plan intitulé «Batardeaux, phase 1 de l'évacuateur – Barrage et batardeaux – Géologie et localisation des investigations – Profils dans l'axe des ouvrages», portant le numéro 5144-70040-159-01-0-BS-0, signé et scellé le 6 août 2004 par M. Bernard Gagné et Mme Catherine Ouellette, ingénieurs, SNC Lavalin, Division Énergie ;

9. Un plan intitulé «Batardeaux, phase 1 de l'évacuateur – Évacuateur de crue – Géologie et localisation des investigations – Profils des lignes sismiques – Feuille 3 de 5», portant le numéro 5144-70040-164-01-0-BS-0, signé et scellé le 6 août 2004 par M. Bernard Gagné et Mme Catherine Ouellette, ingénieurs, SNC Lavalin, Division Énergie ;

10. Un plan intitulé «Batardeaux, phase 1 de l'évacuateur – Géologie et localisation des investigations – Profils des lignes sismiques – Feuille 4 de 5», portant le numéro 5144-70040-165-01-0-BS-0, signé et scellé le 6 août 2004 par M. Bernard Gagné et Mme Catherine Ouellette, ingénieurs, SNC Lavalin, Division Énergie ;

11. Un plan intitulé «Batardeaux, phase 1 de l'évacuateur – Matériaux de remblai – Limites et courbes granulométriques spécifiées», portant le numéro 5144-70900-002-01-0-BS-0-TKBAW-01-DP, signé et scellé le 6 août 2004 par MM. Bernard Gagné et Mohamed Zahra, ingénieurs, SNC Lavalin, Division Énergie ;

12. Un plan intitulé «Aménagement général – Vue en plan», portant le numéro 5144-80179-002-01-F-HQ-0-TKBAW-01-DP, signé et scellé le 6 août 2004 par M. Serge Grenier, ingénieur, Groupe Conseil Saguenay ;

13. Un plan intitulé «Batardeaux, phase 1 de l'évacuateur – Évacuateur de crue – Géologie et localisation des investigations – Plan», portant le numéro 5144-70040-160-01-A-BS-0, signé et scellé le 10 septembre 2004 par Mme Catherine Ouellette, ingénieure, SNC Lavalin, Division Énergie ;

14. Un plan intitulé «Batardeaux, phase 1 de l'évacuateur – Évacuateur de crue – Géologie et localisation des investigations – Profil dans l'axe de l'ouvrage et détails», portant le numéro 5144-70040-161-01-A-BS-0, signé et scellé le 10 septembre 2004 par Mme Catherine Ouellette, ingénieure, SNC Lavalin, Division Énergie ;

15. Un plan intitulé «Batardeaux, phase 1 de l'évacuateur – Évacuateur de crue – Géologie et localisation des investigations – Profils des lignes sismiques – Feuille 1 de 5», portant le numéro 5144-70040-162-01-A-BS-0, signé et scellé le 10 septembre 2004 par Mme Catherine Ouellette, ingénieure, SNC Lavalin, Division Énergie ;

16. Un plan intitulé «Batardeaux, phase 1 de l'évacuateur – Évacuateur de crue – Géologie et localisation des investigations – Profils des lignes sismiques – Feuille 2 de 5», portant le numéro 5144-70040-163-01-A-BS-0, signé et scellé le 10 septembre 2004 par Mme Catherine Ouellette, ingénieure, SNC Lavalin, Division Énergie ;

17. Un plan intitulé «Batardeaux, phase 1 de l'évacuateur – Évacuateur de crue – Excavation et consolidation – Clôture, boulons et goujons de consolidation – Détails», portant le numéro 5144-70703-021-01-A-BS-0-TKBAW-01-DP, signé et scellé le 10 septembre 2004 par M. S. Hadjian et Mme Catherine Ouellette, ingénieurs, SNC Lavalin, Division Énergie ;

18. Un plan intitulé «Batardeaux, phase 1 de l'évacuateur – Batardeaux – Implantation, excavation et remblai – Plans», portant le numéro 5144-70707-010-01-A-BS-0-TKBAW-01-DP, signé et scellé le 10 septembre 2004 par M. Bernard Gagné, ingénieur, SNC Lavalin, Division Énergie ;

19. Un plan intitulé «Batardeaux, phase 1 de l'évacuateur – Batardeau amont – Phases de construction – Plans», portant le numéro 5144-70707-011-01-A-BS-0-TKBAW-01-DP, signé et scellé le 10 septembre 2004 par M. Bernard Gagné, ingénieur, SNC Lavalin, Division Énergie ;

20. Un plan intitulé «Batardeaux, phase 1 de l'évacuateur – Évacuateur de crue – Implantation – Plan et profil», portant le numéro 5144-70903-066-01-A-BS-0-TKBAW-01-DP, signé et scellé le 10 septembre 2004 par Mme Catherine Ouellette, ingénieure, SNC Lavalin, Division Énergie ;

21. Un plan intitulé «Batardeaux, phase 1 de l'évacuateur – Plate-forme – Excavation et remblai – Plans», portant le numéro 5144-70903-067-01-A-BS-0-TKBAW-01-DP, signé et scellé le 10 septembre 2004 par M. Bernard Gagné, ingénieur, SNC Lavalin, Division Énergie ;

22. Un plan intitulé «Batardeaux, phase 1 de l'évacuateur – Évacuateur de crue – Excavation et consolidation – Profil, coupes et détail», portant le numéro 5144-70907-001-01-A-BS-0-TKBAW-01-DP, signé et scellé le 10 septembre 2004 par Mme Catherine Ouellette, ingénieure, SNC Lavalin, Division Énergie;

23. Un plan intitulé «Batardeaux, phase 1 de l'évacuateur – Évacuateur de crue – Excavation et consolidation – Plan, profil et détail», portant le numéro 5144-70907-002-01-A-BS-0-TKBAW-01-DP, signé et scellé le 10 septembre 2004 par Mme Catherine Ouellette, ingénieure, SNC Lavalin, Division Énergie;

24. Un plan intitulé «Batardeaux, phase 1 de l'évacuateur – Évacuateur de crue – Excavation et consolidation – Coupes et détails», portant le numéro 5144-70907-003-01-A-BS-0-TKBAW-01-DP, signé et scellé le 10 septembre 2004 par Mme Catherine Ouellette, ingénieure, SNC Lavalin, Division Énergie;

25. Un plan intitulé «Batardeaux, phase 1 de l'évacuateur – Évacuateur de crue – Zone de la structure – Excavation et consolidation – Plan, coupes et détail», portant le numéro 5144-70907-004-01-A-BS-0-TKBAW-01-DP, signé et scellé le 10 septembre 2004 par Mme Catherine Ouellette, ingénieure, SNC Lavalin, Division Énergie;

26. Un plan intitulé «Batardeaux, phase 1 de l'évacuateur – Évacuateur de crue – Zone de la structure – Dalle – Bétonnage et ferrailage – Plan, coupes et détails», portant le numéro 5144-70907-005-01-A-BS-0-TKBAW-01-DP, signé et scellé le 10 septembre 2004 par M. S. Hadjian et Mme Catherine Ouellette, ingénieurs, SNC Lavalin, Division Énergie;

27. Un plan intitulé «Batardeaux, phase 1 de l'évacuateur – Évacuateur de crue – Zone de la structure – Excavation et consolidation – Profils des rives et coupes», portant le numéro 5144-70907-006-01-A-BS-0-TKBAW-01-DP, signé et scellé le 10 septembre 2004 par Mme Catherine Ouellette, ingénieure, SNC Lavalin, Division Énergie;

28. Un plan intitulé «Batardeaux, phase 1 de l'évacuateur – Évacuateur de crue – Excavation du mort-terrain entre PM 458 et PM 1200 – Plan et profils», portant le numéro 5144-70907-007-01-A-BS-0-TKBAW-01-DP, signé et scellé le 10 septembre 2004 par M. Bernard Gagné et Mme Catherine Ouellette, ingénieurs, SNC Lavalin, Division Énergie;

29. Un plan intitulé «Batardeaux, phase 1 de l'évacuateur – Évacuateur de crue – Excavation du mort-terrain entre PM 458 et PM 1200 – Plan, élévation et coupes», portant le numéro 5144-70907-008-01-A-BS-

0-TKBAW-01-DP, signé et scellé le 10 septembre 2004 par M. Bernard Gagné et Mme Catherine Ouellette, ingénieurs, SNC Lavalin, Division Énergie;

30. Un plan intitulé «Batardeaux, phase 1 de l'évacuateur – Évacuateur de crue – Rideau d'injection – Plan, coupe et détails», portant le numéro 5144-70907-009-01-A-BS-0-TKBAW-01-DP, signé et scellé le 10 septembre 2004 par Mme Catherine Ouellette, ingénieure, SNC Lavalin, Division Énergie;

31. Un plan intitulé «Batardeaux, phase 1 de l'évacuateur – État des lieux», portant le numéro 5144-70909-005-01-A-BS-0-TKBAW-01-DP, signé et scellé le 10 septembre 2004 par M. Bernard Gagné, ingénieur, SNC Lavalin, Division Énergie;

32. Un devis intitulé «Aménagement hydroélectrique de la Péribonka – Plan et devis – Devis technique – Construction des batardeaux et excavation phase 1 de l'évacuateur de crue – Appel d'offres n<sup>o</sup> C7-05B», signé et scellé le 4 octobre 2004 par MM. Bernard Gagné et S. Hadjian, ingénieurs, SNC Lavalin, Division Énergie;

33. Un plan intitulé «Batardeaux, phase 1 de l'évacuateur – Batardeaux amont et aval – Coupes types et détail», portant le numéro 5144-70703-020-01-B-BS-0-TKBAW-01-DP, signé et scellé le 16 novembre 2004 par M. Bernard Gagné et Mme Corinne Bulota, ingénieurs, SNC Lavalin, Division Énergie;

ATTENDU QUE les plans et devis susmentionnés ont été examinés par quatre ingénieurs du Centre d'expertise hydrique du Québec du ministère de l'Environnement et qu'ils ont été jugés acceptables;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire droit à cette requête;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs:

QUE, conformément aux articles 56 et suivants de la Loi sur le régime des eaux, l'approbation des plans et devis de la phase 1 du projet de construction des ouvrages de retenue de l'aménagement hydroélectrique de la Péribonka situé sur la rivière Péribonka, dans les territoires non organisés de Chute-des-Passes et de Mont-Valin, dans les municipalités régionales de comté de Maria-Chapdelaine et du Fjord-du-Saguenay, soit accordée aux conditions générales d'approbation ayant fait l'objet de l'Arrêté en conseil n<sup>o</sup> 682 du 26 avril 1963.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
ANDRÉ DICAIRE

44133